

**DEMARRAGE DES OPERATIONS PILOTES PRINCIPALES  
GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES  
DANS LES PAYS MEMBRES DE LA COI**

*Mam RAZAFINDRABE  
Christian CHABOUD  
Claude DE MIRAS  
Emmanuel FAUROUX  
Philippe GUIZOL  
Hugues RAJAONSON  
Martine ANTONA  
Yves HENOCQUE*

**AOÛT 1997**

## SOMMAIRE

1. Rappel de l'objectif des Opérations Pilotes principales .....	1
2. Intégration des axes opérationnels du PRE-COI dans les opérations pilotes .....	1
3. Choix et rôle des actions pilotes dans les opérations pilotes.....	5
4. Avantages réciproques.....	6
Fiches de synthèse : Présentation de l'Opération Pilote :	
Gestion Intégrée du site de Grand Anse (Mahé-Seychelles).....	9
Gestion Intégrée de la Baie d'Itsandra (Grande Comore, R.F.I. Comores) .....	12
Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la zone Sud-Est de l'île Maurice.....	18
Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la région du Menabe (Madagascar) ..	18
Annexe : Propositions de termes de référence	

# **ANNEXES**

## **DEMARRAGE DES OPERATIONS PILOTES PRINCIPALES GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES DANS LES PAYS MEMBRES DE LA COI**

### **1. Rappel de l'objectif des Opérations Pilotes principales**

L'Opération-Pilote n'est ni l'élaboration d'un diagnostic supplémentaire sur le thème du tourisme ou/et de l'environnement, pas plus que la résolution dans l'urgence d'une question environnementale donnée. Elle se situe nettement à l'interface du diagnostic et de l'action ; elle emprunte aux deux genres tout en adoptant une démarche spécifique.

D'une part, il faut rappeler qu'il s'agissait de cadrer une opération pilote, dont le choix devait dépendre en tout premier lieu de sa faisabilité et de son caractère démonstratif et reproductible (et non pas de résoudre dans l'urgence *hic et nunc* à des situations environnementales critiques).

D'autre part, le but de l'Opération Pilote est de mettre en place les conditions d'une gestion intégrée de la zone côtière doublement durable, c'est-à-dire soutenable du point de vue écologique et socio-économique, et techniquement pÉrennisable par sollicitation et structuration des compétences locales et nationales.

En outre, la problématique des Opérations pilotes est, par définition, tout le contraire d'une approche segmentée et aval de la question environnementale. C'est donc à la racine des processus de dégradation que doit se positionner l'action.

Enfin, l'approche à travers le concept d'Opération Pilote se situe au delà des diagnostics et des perspectives proposés par tous les documents nationaux ou internationaux disponibles. En effet, le projet est d'entrer dans la phase opérationnelle du PRE-COI en recherchant les conditions de faisabilité et le caractère démonstratif et reproductible des axes de solution retenus. Il s'agit d'obtenir rapidement des acquis concrets en matière organisationnelle et de gestion environnementale qui seuls permettront d'obtenir à moyen terme des effets d'entraînement durables aux niveaux de chacun des pays et de la région COI.

### **2. Intégration des axes opérationnels du PRE-COI dans les opérations pilotes**

Dans le cadre de sa programmation, le PRE-COI a retenu six axes opérationnels, considérés à la fois comme axe d'approfondissement pour les plans de gestion durable et pour les solutions durables auxquelles le programme est susceptible de contribuer :

- Axe 1      Actions d'éducation, de formation et de communication dans le domaine de la GIZC
- Axe 2      Mécanismes économiques, politiques et institutionnels concourant à l'intégration de la gestion
- Axe 3      Mécanismes de planification concourant à l'intégration
- Axe 4      Mécanismes de prise de décision et de gouvernance pour gérer et prévenir les conflits

- Axe 5 Mécanismes d'application : opérations pilotes et diagnostic terrain
- Axe 6 Mécanismes d'information environnement-développement (SIAD)

Parmi ces six axes opérationnels, l'axe 5 (mise en oeuvre des opérations pilotes) a été considéré comme point d'ancrage privilégié (mais non pas unique) des instruments de gestion nationaux et régionaux, et, à ce titre, présente une grande transversalité par rapport aux autres axes et à leur contenu :

### Axe n° 5 : mécanismes d'application : Opérations Pilotes et diagnostic terrain

act 0 : coordination institutionnelle act 1 : audit act 2 : formation act 3 : information communication act 4 : opérations-pilotes act 6 : SIAD

<i>actions prioritaires</i>	<i>code</i>	<i>échelle</i>	<i>durée</i>	<i>produits</i>	<i>résultats PRE</i>	<i>sources de vérification</i>
<b>Exportation régionale des OP nationales</b>						
suivi	• act 4	• REG induite	pm	• via ateliers régionaux	• construction régionale • PRGD	• partenariats effectifs
<b>Cadrage GIZC</b>						
critères dominants GIZC (dont transférabilité)	• act 4	• REG directe • 7, 10, 7, 7	31	• méthodologie cadrage (Itsandra, Ménabé, zone Est, Parc Marin, Grand Anse)	contribution GIZC	avantages réciproques
<b>AXE 1 : formation GIZC</b>						
<b>1. formation</b>						
formation acteurs locaux	• act 2/4/6	• nat	40	• formations ciblées	pérennisation OP et GIZC	participation effective
<b>1. informations et sensibilisation</b>						
participation opérateurs	• act 1/4/6	• nat	30	• stratégies et produits de communication	pérennisation GIZC	participation effective
<b>AXE 2 : économie, politiques, institutions</b>						
<b>2. économie environnementale</b>						
diagnostic économique	• act 1/4	• REG	240	• analyse socio-économique filières/activités dominantes	contribution PNGD/SIAD	indicateurs SIAD
faisabilité socio-économique des OP	• act 1/4	• REG	pm	• démarche patrimoniale, évaluation socio-économique des OP	idem	
analyse des instruments économiques et budgétaires des politiques sectorielles	• act 1/4	• REG	pm	• dépenses publiques, tarification et fiscalité	idem	
formation acteurs locaux	• act ¼	• REG induite	pm	• évaluation des coûts	idem	indicateurs SIAD
<b>2. modes de gestion des ressources</b>						
gestion locale	• act 1/4	• nat	120	• diagnostic terrain	identification	• analyse
gestion sectorielle	• act 1/4	• nat		• diagnostic terrain		
gestion inter-sectorielle	• act 0/1/4	• nat	30	• mise au point procédures locales	• contribution PNGD	• valorisation locale
<b>2. coordination inter-sectorielle</b>						
fonctionnement comités ad hoc	• act 0/4	• rég/nat	45	• responsabilisation pour PGD/OP	• GIZC pérenne	• PGD validés
<b>AXE 3 : mécanismes de planification</b>						
<b>3. faisabilité planification/processus</b>						
Inventaire de l'existant	• act 1/4	• REG	195	• faisabilité plans/schémas	• contribution PNGD	• validation locale

3. analyse processus						
application terrain	• act 1/4	• REG	pm	• plans locaux de gestion	•	•
aménagement du territoire	• act 1/4	• REG	pm	• zonage localisé	• zonation, nationale	• contrôle terrain
3. applicabilité						
évaluation				• protocoles de suivi-évaluation, évaluation application	• PNGD	• SIAD
AXE 4 : mécanismes de gouvernance et de décision						
4. prise de décision et gouvernance						
procédures de consultation	• act 4	• REG	65	• démarche de concertation et partenariats	• pertinence OP et PNGD	• partenariats effectifs
prises de décision	• act 4	• REG	105	• fonctionnement processus de décision niveau local	• faisabilité PNGD	• opérationnalité PNGD
4. arbitrage						
médiation et résolution de conflits	• act 1/4	• REG	40	• analyse conflits de gestion ZC	• médiation	• résolution de conflits
mécanismes de négociation	• act 1/4	• REG	pm	• analyse, outils et procédures	• partenariat social GIZC	• idem
AXE 6 : SIAD (information / développement)						
6. Inventaire/production de données						
données socio-économiques	• act 1/6	• REG		• inventaire des sources et types de données	• SIAD	• objectifs atteints
données milieux et ressources	• act 1/6	• REG	246	• inventaire des sources et type des données		
6. maquettes SIAD						
élaboration		• REG	156	• plan de réalisation : besoins, zone test, création métadonnées, développements maquette, validation, indicateurs	• SIAD	• appropriation acteurs
7. prototypes SIAD (1998)						
élaboration		• REG		• plan de réalisation : besoins, cahier des charges, conception et, développements prototype, validation • prototypes locaux/nationaux	• SIAD	
			<b>1283</b>			

Dès à présent, à la suite de la phase de démarrage des opérations pilotes principales (pour les différencier des OP secondaires, comme définis dans le document de programmation; mars 1997), et en tenant compte de leur spécificité, on peut se demander quelle importance va prendre chacun de ces axes opérationnels PRE-COI dans le déroulement des OP :

### ***Cadrage GIZC***

Il a été centré sur les conditions de mise en oeuvre d'une démarche concertée (cf. termes de référence en annexe), où les acteurs situés à tous les niveaux de décision se sentent investis du ou des problèmes, et s'en saisissent, pour aboutir à un mode de « gestion patrimoniale », c'est-à-dire la prise en charge d'un système naturel par une communauté toute entière.

Quelque soit les différences dues au contexte socio-culturel quant au degré d'appropriation, l'effort de cadrage devra être maintenu afin d'en tirer les leçons utiles pour l'ensemble de la région COI.

### ***Education, formation, communication GIZC***

Dorénavant, les actions d'éducation, de formation et de communication devront être pensées en prenant notamment en compte les acteurs des opérations pilotes, c'est-à-dire non seulement les chefs de projet et leur équipe technique, mais également tous les « leaders » identifiés dans le cadre des actions pilotes.

### ***Mécanismes économiques, politiques et institutionnelles***

C'est l'axe majeur de stabilisation des OP. On a vu dans la phase de démarrage l'importance des aspects institutionnels pour la légitimation des OP, afin que le principe de la double approche (haut vers le bas / bas vers le haut) puisse connaître une certaine forme d'application.

Il est trop tôt pour parler d'une véritable approche des mécanismes économiques, mais ils pourront notamment être abordés dès la définition et la mise en oeuvre des actions pilotes (ex: gestion des déchets ménagers aux Comores).

### ***Mécanismes de planification***

Dans le processus de gestion intégrée des zones côtières, les opérations pilotes proposées se situent toutes dans la première phase de planification. Elles tendent toutes vers l'élaboration d'un plan d'action, qu'il soit plutôt d'ordre thématique (Comores : déchets ménagers; Réunion : parc marin) ou d'ordre plus global (Madagascar, Maurice).

Il importera de faire un suivi comparé de la mise en oeuvre de ces mécanismes dans les différentes OP, en se préoccupant de leur impact sur l'avancement des plans de gestion durable ou assimilés, aux niveaux national et régional.

### ***Mécanismes de gouvernance et de décision***

Il est probable que, dans le cas des OP qui nous intéressent, l'accent devra être mis sur les procédures de consultation et de prise de décision, dans le cadre des arrangements institutionnels retenus. A l'heure actuelle, les conflits y sont plus ou moins latents mais ne sont pas ouverts (à l'exception du cas de Maurice : projet hôtelier de l'île aux Cocos/Parc marin).

Si des différences socio-culturelles notoires existent, les premières négociations engagées lors de la phase de démarrage des OP, montrent que partout (les Seychelles faisant peut-être exception) le tissu social se structure autour de communautés locales fortes, qu'il s'agisse de villages, d'associations ou, de manière plus élargie, d'ONGs. Outre la prise en considération des groupes d'acteurs économiques (pêche, sable, forêt, agriculture...), elles représentent des lieux de négociation à privilégier.

### ***Mécanismes d'information environnement-développement (SIAD)***

C'est le thème récurrent dans toutes les OP, c'est-à-dire sur lequel les Coordinations Nationales mettent particulièrement l'accent. Dès à présent, on pressent l'importance que vont avoir les OP sur ce thème : en permettant de concrétiser l'approche, parce que prise à une échelle maîtrisable, elles auront une influence bénéfique (plus ou moins marquée, mais certaine dans tous les cas) sur la mise en oeuvre des SIAD nationaux.

Comme prévu, le travail a commencé dès la phase de démarrage. Il conviendra de cibler les inventaires de sources de données par rapport aux problèmes posés et, assez rapidement, aux indicateurs qui devront être élaborés.

Le maquettage recommandé dans le rapport de pré-faisabilité GREEN, doit être adapté à chaque situation : il peut commencer très rapidement par l'élaboration d'indicateurs simples et de cartes d'illustration/démonstration des problèmes, dans le but d'en faire des outils d'information/communication, mais également de négociation.

Les avantages réciproques entre chaque OP sont ici évidents. Ils doivent être renforcés par un travail de coordination et de standardisation régionales COI.

### **3. Choix et rôle des actions pilotes dans les opérations pilotes**

De manière générale, les actions pilotes ou exercices pratiques de gestion intégrée des zones côtières, sont destinées à atténuer l'écart entre planification et mise en oeuvre durant la phase de préparation des plans d'action.

Arrêtées de manière concertée, elles doivent donc être très ciblées, relativement peu onéreuses, et à résultat visible à court terme pour les communautés concernées.

Excepté le cas de l'OP des Comores (collecte des déchets ménagers), elles restent à définir pour les autres. Il est proposé ci-dessous de guider leur choix selon trois critères :

- structurer des groupes ou des communautés qui seront plus tard nécessaires à la mise en oeuvre du plan formellement adopté ;
- tester l'applicabilité d'un certain nombre de politiques et d'actions qui auront pu être proposées au cours du processus de planification ;
- type de mécanisme (inter-institutionnel, inter-groupe, etc...) ou nature de la thématique propre à contribuer au renforcement régional du programme.

#### **Structurer des groupes ou des communautés**

- l'action doit renforcer la contribution des communautés (villages, localités...) ou des groupes d'utilisateurs des ressources côtières au processus de mise en oeuvre (planification concertée) dans le cadre de l'opération pilote. Ces contributions peuvent se traduire en temps de travail, en matériaux, en transport, en mise à disposition de terres ou d'argent ;
- les communautés ou les groupes concernés doivent, en retour, pouvoir en tirer un bénéfice quel qu'il soit, qu'il s'agisse de leur propre renforcement et/ou ;
- d'une participation directe à la gestion des ressources côtières locales.

#### **Tester l'applicabilité des politiques et des actions**

en cherchant à :

- promouvoir la restauration ou l'amélioration de l'usage durable de la ou des ressources considérées ;
- s'assurer d'une bonne stratégie de gestion de l'action elle-même, qui doit être considérée comme un projet à part entière (gestion du cycle de projet) ;
- accroître les bénéfices tirés d'une ou plusieurs activités (augmentation du prix touché par les producteurs locaux par amélioration de la commercialisation ou de la qualité, réduction des déchets à la production, optimisation des sites d'exploitation, etc...) ;

- intégrer les activités humaines et la préoccupation ressource ; réhabilitation d'un site d'exploitation (barachois), reforestation et aménagement de la mangrove, etc...;
- accroître la responsabilisation des usagers et l'exploitation durable des ressources par la formation sur le tas, l'éducation dans les écoles, ou encore la formation de formateurs (gardiens de parc, guides de nature, etc...) ;
- introduire une technologie appropriée à l'exploitation de la ressource (exploitation/ préparation à la commercialisation de l'holothurie, techniques d'élevage en barachois, etc...) ;
- préserver l'identité ou l'héritage culturel (préservation/aménagement des sites...) ;
- générer de l'emploi sans dégradation aggravée des ressources et/ou à partir des nuisances issues des activités humaines (gestion/recyclage des déchets).

### **Renforcement régional**

- par le type de montage ou de fonctionnement inter-institutionnel et inter-communautés/ groupes (représentativité du local au niveau national, relais institutionnels, etc...) ;
- par les techniques de concertation/médiation à tous niveaux, d'analyse terrain (méthodologie d'enquête, de réunions locales), d'intégration des politiques sectorielles, et de communication;
- par des thématiques communes (Parc marin, extraction du sable, pêches côtières, plages publiques, assainissement et gestion des déchets, aménagement de la mangrove, éducation/information environnementales dans les écoles, etc...) ;
- par la nature et le degré d'engagement des ONG (conservation et/ou autopromotion des communautés locales).

## **4. Avantages réciproques**

Le tableau ci-après tente de synthétiser l'information (connue à l'issue de la mission de démarrage), afin de la comparer, pour l'ensemble des opérations pilotes. Cette information est reprise de manière détaillée et homogène pour chaque Opération Pilote (pays) sous forme de fiches. Elle n'est en aucun cas exhaustive mais plutôt indicative, dans le but de faire ressortir les caractéristiques communes et les différences entre OP.

L'information concernant l'OP de la Réunion figure à titre indicatif puisqu'elle n'a pu être couverte lors des missions de démarrage.

Comme dit plus haut, les actions pilotes restent à définir pour au moins trois cas (Madagascar, Maurice, Réunion), sachant que le cas des Seychelles demande encore à être légitimé. Les premiers ateliers de restitution/validation prévus, devraient permettre de rapidement les engager.

Dans cette première phase (estimée de 6 mois à un an), parmi les activités majeures, on retrouve les **actions pilotes** elles-mêmes, les **enquêtes/inventaires**, les outils de **médiation/consultation** et

d'**autopromotion**, et enfin le début de **construction d'un système d'information**, contribution à un SIAD élargi (nation / région COI).

En terme d'arrangement institutionnel, on retrouve bien une structuration du national vers le local et vice-versa, avec sollicitation/implication des Comités nationaux GIZC (quelque soit leur appellation), sauf en ce qui concerne les OP de la Réunion et des Seychelles ou la liaison (avec le Comité national GIZC) ne semble pas encore bien établie.

Pour ce qui est des apports des OP vers la région COI, il importe de noter tout d'abord les croisements thématiques, en termes d'activités et de ressources (méthodologies d'approche, techniques d'atténuation des effets, alternatives, instruments économiques, etc.) :

**Activités :**

- Extraction du sable corallien
- Pêche côtière
- Tourisme
- Eco-tourisme (notamment sur milieu mangrove)
- Plages publiques (qualité/aménagement)
- Agriculture / Elevage
- Artisanat
- Conservation (parc marin)

.....

**Ressources :**

- Erosion / sédimentation lagonaire
- Santé du récif
- Qualité des eaux de baignade
- Biodiversité
- Qualité des eaux de baignade
- Apports contaminants
- Forêts

.....

Autre contribution directe : la construction d'un système d'information en synergie avec le niveau national, lui-même partie prenante dans le SIAD régional COI.

Des leçons fortes seront par ailleurs à tirer des arrangements institutionnels retenus et de leur fonctionnement effectif en tant que relai national d'une future Commission Régionale de Développement Durable. Dans certains cas, les mécanismes de gouvernance locale pourront également être mis à profit entre communautés de la région.

Dans l'autre sens, de la région COI vers les OP, il s'agit surtout de la capacité à **mettre en réseau** les groupes concernés, les thèmes traités (ré-activation des Groupe Thématique Régionaux) et, également, d'inciter et d'assister les ONGs parties prenantes à le faire.

Les ateliers de formation et d'échanges (utilisation systématique des OP comme études de cas), devront être élargis aux principales parties prenantes de chacune des OP.

Le travail de standardisation des produits cartographiques et d'harmonisation des bases de données permettra de guider la construction des systèmes d'information des OP, en tant que lieu expérimental d'application.

Enfin, la mise en forme progressive des réseaux de surveillance, particulièrement dans les domaines de suivi de l'état de santé des récifs, de suivi de la qualité des eaux côtières, et d'écotoxicologie récifale, participera directement à la définition de stratégies locales de surveillance.

Dernier point : offrir une ouverture internationale à des expériences locales, aussi bien pour les valoriser au contact d'autres initiatives (particulièrement dans le sud-ouest de l'océan Indien) que pour valoriser les actions du PRE-COI lui-même.

Opérations pilotes	Comores (Itsandra)	Madagascar (Menabe)	Maurice (Grand Port-Savannes)	Réunion (Baie St Paul- St Joseph)	Seychelles (Grand-Anse)
<b>Objectif global</b>	Mettre en place les conditions d'une gestion intégrée de la zone côtière qui soit doublement durable, c'est-à-dire soutenable du point de vue écologique et socio-économique et techniquement pérennisable par sollicitation et structuration des compétences locales et nationales				
<b>Objectif spécifique</b>	Gestion concertée Activités/ressources			Parc marin Gestion concertée	Réserve éco-touristique Gestion concertée
<b>Résultats</b>	Gestion des déchets Plan d'action	Actions pilotes (érosion) Plan d'action	Actions pilotes Plan d'action	Suivi qualité des milieux Plan d'action	Aménagement Réserve Plan d'action
<b>Activités</b>	Système de collecte Enquêtes/inventaires Construction SIAD	Autopromotion villageoise Enquêtes/inventaires Construction SIAD	Médiation Enquêtes/inventaires Construction SIAD	-	Conception infrastructure Consultation Construction SIAD
<b>Schéma organisationnel</b>	Comité national GIZC Groupe d'Action Environnementale Associations locales (Ulangas)	Comité ECOMAR CRD (Sec. Permanent) Commission ad hoc	Comité national GIZC Groupe de travail Comité local pilotage	Association	DOE/CN Comité de pilotage Structure de gestion réserve
<b>Durée</b>	6 mois	1 an	1 an		5 mois
<b>Apports OP / Région</b>	Thèmes communs Gouvernance locale  SI/SIAD	Thèmes communs Gouvernance locale  SI/SIAD	Thèmes communs Arrangement institut. Engagement ONG SI/SIAD	Thèmes communs  SI/SIAD	Thèmes communs  SI/SIAD
<b>Région / OP</b>	Réseaux échanges ONG Ateliers  Réseaux surveillance SIAD/SI	Réseaux échanges Ateliers Autopromotion régionale Réseaux surveillance SIAD/SI	Réseaux échanges ONG Ateliers Ouverture internationale Réseaux surveillance SIAD/SI	Réseaux échanges  Réseaux surveillance SIAD/SI	Réseaux échanges Formation/Ateliers  Réseaux surveillance SIAD/SI

## **Présentation de l'Opération Pilote : Gestion Intégrée du site de Grand Anse (Mahé-Seychelles)**

---

### **Objectif global**

- Mettre en place les conditions d'une gestion intégrée de la zone côtière qui soit doublement durable, c'est-à-dire soutenable du point de vue écologique et socio-économique, et techniquement pérennisable par sollicitation et structuration des compétences locales et nationales.

### **Objectif spécifique**

- Création d'une réserve écotouristique
- Coordination des acteurs pour la gestion concertée de l'ensemble du site incluant non seulement la réserve éco-touristique mais aussi la plage, la dune, la mangrove, la forêt, et les zones habitées.

### **Localisation du projet**

- Le site proposé est celui de Grand Anse-Rivière Dauban. Ce site présente côte à côte trois écosystèmes remarquables : une plage bordée d'une dune couverte de végétation, une mangrove riche de six espèces de mangliers et une forêt à Vacoas parasol (espèce endémique classée comme vulnérable).
- Vers la mer le site comprend la zone de pêche artisanale côtière (pêche de coquillages...)

### **Résultats de l'opération pilote**

- **Coordination** des activités et des usages associant l'ensemble des acteurs présents sur le site de Grand Anse ( Hôtels, pêche aux coquillages, ferme à cochon, école, ramassage artisanale de sable, activités éco-touristiques ...) et des acteurs institutionnels (DOE, MOH, MFAPE ....), cette coordination sera facilitée par la création d'un comité de pilotage de la gestion du site de Grand Hanse qui sera géré ainsi dans sa globalité.
- **L'aménagement d'une réserve écotouristique** devrait avoir une valeur d'exemple en protégeant des écosystèmes entiers incluant des espèces endémiques tout en favorisant le développement économique et social du site.
- La mise en place d'un système de gestion viable à long terme grâce en particulier aux revenus de la réserve.
- La création d'un **système d'information et d'aide à la décision** (SIAD) permettant d'indiquer la qualité environnementale des actions entreprises dans le cadre de l'opération pilote.
- **Actions de formation** des experts locaux et des gestionnaires de la structure de gestion de la réserve éco-touristique.

## Activités de l'opération pilote sur les six premiers mois

- **Consultation des populations locales**, pour dégager l'objectif à long terme de l'aménagement.
- Restitution des résultats de la consultation.
- Mise en place du comité de pilotage
- Préparation d'un plan de gestion
- Constitution d'une structure de gestion
- Formation des membres de la structure de gestion
- Conception des infrastructures de la réserve écotouristique

## Moyens

### *Moyens financiers*

Encore non déterminés

### *Moyens physiques*

Les experts pourront bénéficier de l'accès aux équipements de la CN/Sey, c'est-à-dire:

- une photocopieuse grande capacité;
- un fax;
- une connexion Internet;

### *Moyens humains*

- Deux experts locaux : Harry Ally et Ian Stirling
- Equipe de la coordination nationale :
  - ⇒ une socio-économiste de l'équipe CN/Seychelles (0.5 Hommes/Mois);
  - ⇒ un environnementaliste qualifié dans le domaine du suivi des pollutions (0.5H/M);
  - ⇒ un forestier spécialiste des plantes endémiques (0.5 H/M);
  - ⇒ une inspectrice expérimentée dans le domaine de la gestion des pollutions (1 H/M);
  - ⇒ un technicien SIG et son équipement (logiciel, table de digitalisation) (0.5 H/M);
- Appui du groupe d'experts de GREEN-OI

## **Organisation et rôle des acteurs, arrangements contractuels.**

- DOE et Coordination Nationale maître d'ouvrage
- Les deux experts locaux maîtres d'oeuvre
- Un comité de pilotage composé d'acteurs locaux et de représentants institutionnels.
  
- Une structure de gestion pour la réserve.

## **Durée de l'opération**

La durée totale de l'opération pilote n'est pas encore déterminée, elle le sera lors de la préparation du plan d'aménagement. La première phase, qui consiste à préparer ce plan d'aménagement de façon concertée avec les différents acteurs locaux et institutionnels, a une durée prévue de 5 mois (Août à Décembre 1997).

## **Suivi et évaluation de l'Opération Pilote**

Assuré par la coordination Nationale et l'équipe GREEN-OI.

## **Les apports de l'Opération Pilote au Projet Régional Environnement**

Certains thèmes abordés ont une portée régionale :

- extraction de sable corallien ;
- pêche de coquillage ;
- gestion intégrée d'une réserve d'éco-tourisme ;
- coordination des acteurs (gestion des activités polluantes).

## **Les apports du Projet Régional Environnement à l'Opération Pilote**

- Formation des experts locaux
- Echange d'expériences entre populations des zones côtières

## **Propositions d'intervention GREEN-OI**

Suite à une première consultation des deux experts nationaux en charge du projet, un expert GREEN se rendra fin août 1997 pour aider les experts nationaux à restituer les résultats (problèmes/objectifs identifiés auprès de la population résidente) de cette consultation, sous forme d'un séminaire de validation des objectifs de l'OP.

A la suite de ce séminaire, une deuxième mission GREEN, aux alentours de fin novembre 1997, permettra notamment de finaliser le plan de l'OP ainsi que les indicateurs socio-économiques de suivi (bénéfices environnementaux et sociaux).

## **Présentation de l'Opération Pilote : Gestion Intégrée de la Baie d'Itsandra (Grande Comore, R.F.I. Comores)**

---

### **Objectif global**

- Mettre en place les conditions d'une gestion intégrée de la zone côtière qui soit doublement durable, c'est-à-dire soutenable du point de vue écologique et socio-économique, et techniquement pérennisable par sollicitation et structuration des compétences locales et nationales.

### **Objectif spécifique**

- La gestion concertée de l'environnement et des ressources côtières de la baie d'Itsandra.

### **Localisation du projet**

- Le linéaire côtier pris en compte s'étend depuis l'hôtel Itsandra, au nord, et s'arrête à la limite nord de la résidence présidentielle, au sud. En conséquence la zone prise en compte recouvre les terroirs des trois villages d'Itsandra Ndjini, Bandamadji et Hantsambou. La distance comprise entre les limites nord et sud de la zone peut être estimée à deux kilomètres.
- Vers le large une limite opérationnelle de la zone de l'Opération Pilote sera la ligne de rupture du plateau (tombant), cette limite pouvant cependant être reconsidérée pour des aspects particuliers tels que des interventions relatives à la pêche (DCP côtiers et du large).

### **Résultats de l'opération pilote**

- **Coordination** des actions environnementales et touristiques associant l'ensemble des acteurs présents sur le site de la baie d'Itsandra : associations, comités de pilotage villageois, programme micro-réalisations de l'Union Européenne, le Centre National d'Artisanat des Comores (CNAC), la Direction du tourisme... Cette coordination sera facilitée par la création d'une structure institutionnelle locale, le Groupe d'Action Environnementale (GAE).
- **Des actions environnementales concrètes**, à valeur d'exemplarité dans le sens d'une synergie des initiatives villageoises associatives, de la recherche d'économies d'échelle dans l'usage des moyens physiques et humains, d'une internalisation des coûts dans la perspective d'une pérennité du schéma de gestion proposé. Dans un but d'efficacité maximale à court terme, et pour rôder au plus vite les mécanismes institutionnels, une action concrète prioritaire a été choisie, il s'agit de la gestion des ordures ménagères.

- Des instruments d'information : **indicateurs de qualité environnementale** du site (concernant les thèmes abordés dans l'action concrète prioritaire, mais aussi d'autres aspects considérés comme incontournables), **indicateurs d'efforts environnementaux** (moyens consacrés par les acteurs pour l'obtention d'une meilleure qualité de l'environnement côtier), **indicateurs de résultats** des actions environnementales concrètes entreprises dans le cadre de l'opération pilote.
- Des **actions de formation** :
  - Gestion de projet et des associations ;
  - Formulation , conception et de négociation de projets environnementaux avec les institutions étatiques et les bailleurs de fonds ;
  - Communication ;
  - Aspects concrets : gestion des déchets ménagers, lutte contre l'érosion côtière, suivi-monitoring de l'état des milieux et des espèces marines, gestion localisée de l'éco-tourisme, actions de formation-sensibilisation de groupes cibles locaux aux questions environnementales (écoles, extracteurs de sable...).
- **Réflexion sur les axes futurs d'actions** environnementales qui seront entreprises, après qu'une première action considérée comme prioritaire aura été réalisée. Des domaines d'intervention ont déjà été identifiés lors des réunions entreprises avec les acteurs locaux : extraction de sable, aménagements éco-touristiques (promenade en bord de mer, espaces verts), pêche artisanale (DCP, gestion des conflits, moyens de conservation), évacuation/traitement des eaux usées.

#### **Activités de l'Opération Pilote (sur les six premiers mois).**

- **Création du GAE**, élargissement à l'ensemble des acteurs impliqués dans l'usage de la zone côtière de la baie, obtention d'une personnalité juridique à l'issue de la période initiale de six mois ;
- **Action déchets ménagers** ;
  - Résorption des décharges côtières villageoises ;
  - Conception et mise en place d'un système de ramassage villageois et de transport, prenant en compte l'objectif de pérennité financière (internalisation des coûts) ;
  - Choix d'un site commun de décharge pour les trois villages ;
  - Choix du mode de traitement des ordures : tri sélectif, compostage, incinération, enfouissement ;
  - Négociation d'un protocole d'entente avec l'ONG CARE-Comores, qui bénéficie d'une expérience intéressante en matière de gestion des déchets.
- **Collecte, analyse et mise en forme d'information**. Cette activité sera menée par l'équipe technique auprès de la coordination nationale et les associations avec lesquelles des contrats d'exécution seront signés.
- **Formation** des responsables des associations à la négociation environnementale, à la gestion d'association et de projet.

- **Communication-sensibilisation** sur le thème de la gestion de la zone côtière auprès des populations cibles (écoles, corps de métiers, etc...)

## Moyens

**Les moyens financiers sont** ceux prévus au titre du Devis Programme II pour l'Opération Pilote de la Baie d'Itsandra (soit 5 800 000 francs comoriens).

Sur ce budget seront financés :

- des équipements légers pour l'action sur les déchets ménagers ;
- des moyens de fonctionnement pour le Chef de Projet ;
- des contrats d'exécution avec les associations locales et autres prestataires locaux qui pourront être sollicités pour la réalisation d'activités nécessaires à l'Opération Pilote (collecte d'information et autres prestations de service);

## Les moyens physiques :

- L'opération Pilote pourra disposer de la logistique d'appui de la Coordination nationale, notamment pour l'accès aux moyens de communication et d'analyse (matériel informatique).

## Les moyens humains :

- L'Opération Pilote bénéficiera d'une mobilisation de l'expertise nationale à travers celles de l'équipe technique d'appui à la Coordination nationale et de l'équipe nationale GREEN-OI (sur requête).
- Les associations locales seront impliquées à travers leur adhésion au GAE ainsi qu'au moyen des contrats d'exécution.

## Organisation et rôle des acteurs, arrangements contractuels.

- **Le Groupe d'Action Environnementale** de la Baie d'Itsandra regroupera les acteurs locaux déjà identifiés et contactés lors des réunions tenues pendant la mission de cadrage ainsi que ceux devront prochainement l'être en tant que groupes d'usagers, professionnels (pêcheurs, extracteurs de sable...). Ce groupe constituera un lieu de :
  - négociation-concertation : il jouera un rôle d'intégration horizontale (entre associations, groupes d'usagers, corps de métiers, entre villages de la baie ;
  - d'articulation des initiatives locales avec les instances nationales (Ministères, Comité national GIZC) et étrangères (bailleurs de fonds) ;
  - identification, montage et propositions d'actions ;
  - gestion d'actions environnementales ;
  - préparation et négociation de dossiers auprès de bailleurs de fonds (coordination et aide à la formalisation des initiatives locales) ;
  - sensibilisation environnementale auprès de la population, notamment d'âge scolaire.

Au terme des six mois le GAE de la Baie d'Itsandra devra disposer d'une personnalité juridique lui permettant de passer des contrats et d'avoir une pleine reconnaissance institutionnelle..

- **Le comité national GIZC** sera réactivé à l'occasion du lancement et de la réalisation de l'OP. C'est à travers lui que les partenaires institutionnels nationaux seront informés et pourront proposer de nouvelles orientations. Le coordinateur national suscitera des réunions de ce comité auxquelles participera le chef de projet.
- **La Coordination Nationale est le maître d'ouvrage** de l'Opération Pilote. A ce titre c'est elle qui sera en charge de la gestion des fonds prévus au titre du DP2 pour la réalisation de l'Opération Pilote. Elle sera responsable pour le PRE de la signature des contrats d'exécution qui seront passés avec les associations et autres prestataires de service.
- **Le Chef de Projet est le maître d'oeuvre** de l'Opération Pilote. Rattaché à la coordination nationale, il sera en charge de la création, du développement et de l'animation du GAE. Il sera en conséquence chargé de coordonner, de suivre et d'assister la réalisation des tâches du GAE. Il devra également encourager la plus grande représentativité de cette instance. Il devra avoir, avant le terme des six mois, permis au GAE de se doter d'une personnalité juridique de type association. Il suivra la réalisation des contrats d'exécution qui seront passés entre la coordination nationale, les associations et autres prestataires de service.

### **Durée de l'Opération Pilote**

Une première phase de 6 mois à partir de début juillet est proposée, à la suite de laquelle une évaluation sera réalisée et déterminera, en accord avec les recommandations du Comité national GIZC, les modalités de la poursuite ultérieure de l'Opération Pilote.

Cette première phase sera consacrée en priorité :

- au montage institutionnel du GAE ;
- à l'action « déchets ménagers » ;
- à la réflexion sur un élargissement ultérieur de l'action environnementale concertée pour l'ensemble de la baie d'Itsandra ;
- à des actions de formation-sensibilisation.

### **Suivi et évaluation de l'Opération Pilote**

La progression de la mise en place de l'Opération Pilote et de la réalisation sera suivie à travers:

- la production de **Procès Verbaux** des réunions hebdomadaires du GAE de la Baie d'Itsandra. Ces procès verbaux seront transmis après chaque réunion à la coordination nationale, qui en transmettra copie à la Coordination Régionale, ainsi qu'au GREEN-OI.

- la production de **Rapports Mensuels d'Activité** qui feront le point sur l'ensemble des activités réalisées au cours du mois passé (montage institutionnel GAE, actions concrètes, réflexions prospectives en cours de réunions, difficultés rencontrées et solutions envisagées).
- **Un rapport de synthèse** sera produit à l'issu des six premiers mois.

Les trois points précédents sont des engagements qui s'imposent contractuellement au Chef de Projet.

Un suivi local de proximité sera réalisé par des contacts réguliers entre le Coordinateur National et le Chef de Projet. Les réunions du comité GIZC auxquelles participera le Chef de projet seront l'occasion d'exposés de bilans d'avancement auprès des instances administratives et politiques nationales.

Nous proposons qu'une mission GREEN-OI soit programmée pour le mois de novembre, avec entre autres objectifs, l'évaluation de l'avancement de l'OP et la production éventuelle de recommandations de réorientation ou d'élargissement vers d'autres domaines de l'action environnementale.

### **Les apports de l'Opération Pilote au Projet Régional Environnement**

Il s'agit tout d'abord de la portée régionale indéniable des thèmes et questions environnementaux présents dans la baie d'Istandra et donc abordés dans le cadre de l'Opération Pilote :

- extraction de sable corallien ;
- gestion des déchets ménagers ;
- surexploitation des ressources halieutiques et gestion de la pêche.

Le second apport se situe dans le caractère exemplaire de l'application du principe de gouvernance dans la gestion environnementale concertée des zones côtières.

### **Les apports attendus du Projet Régional Environnement à l'Opération Pilote**

Les associations locales, lors de la réunion de restitution nationale de la mission de cadrage, ont demandé que le projet régionale développe les échanges entre les ONG des pays membres du projet, afin de confronter leurs expériences. Ces réunions pourraient également être

l'occasion de séminaires régionaux de formation des ONG sur la formulation, la gestion et la réalisation de projets environnementaux.

### **Propositions d'intervention GREEN-OI**

Le groupe soumet aux avis compétents la possibilité de réaliser des missions d'appui pour la réalisation de l'OP, les analyses et études complémentaires, la production d'indicateurs et la préparation du SIAD.

- Un appui pour le montage institutionnel du GAE et son élargissement à l'ensemble des composantes sociales (Engineering social) impliquées dans l'usage et la régulation des ressources côtières de la baie d'Itsandra (nous proposons comme intervenant Mame Razafindrabe, expert principal du GREEN-OI).
- Un appui en expertise GREEN-OI nationale sur les modes de gestion coutumière de l'accès à l'espace et aux ressources halieutiques et la régulation des conflits. Cette expertise aurait le double avantage de produire des éléments utiles à l'opération de la baie d'Itsandra ainsi qu'à celle d'Itsamia sur l'île de Mohéli (protection des tortues).
- Une expertise pour la production de profils de la pêche artisanale par villages, sur l'ensemble des trois îles à partir de la base de données provenant de l'enquête pêche artisanale de 1994-95.
- Une mission d'évaluation de l'opération pilote de la baie d'Itsandra en novembre 1997.

## **Présentation de l'Opération Pilote : Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la zone Sud-Est de l'île Maurice**

---

### **Objectif global**

- Mettre en place les conditions d'une gestion intégrée de la zone côtière qui soit doublement durable, c'est-à-dire soutenable du point de vue écologique et socio-économique, et techniquement pérennisable par sollicitation et structuration des compétences locales et nationales.

### **Objectif spécifique**

- Gestion concertée des activités et des ressources dans la zone côtière du sud-est de l'île Maurice

### **Localisation du projet**

- L'opération pilote se situe dans la région de Mahébourg. En linéaire côtier, ses limites géographiques se situent entre la Pointe Vacoas au sud, et Bambous Virieux au nord. La distance est évaluée à environ 15 kilomètres.
- Vers le large, la limite considérée est le récif barrière; cet espace englobe toute la partie lagunaire et les îlots qui s'y trouvent. Pour la partie terrestre, la limite sera flexible selon les problématiques ou les thèmes traités.

### **Résultats de l'opération pilote**

- **Coordination** des initiatives (études, projets, actions) dans le cadre du plan d'aménagement régional (Outline Planning Scheme du District de Grand Port Savanne) : Schéma de réaménagement de Mahebourg, Aménagement des plages publiques, Valorisation des sites historiques, Plan de gestion de l'île aux Aigrettes, Faisabilité de réouverture de Grand Port, etc. **Coordination** inter-institutionnelle et inter-acteurs locaux sous la forme d'un Comité de pilotage local, d'un Groupe de travail et d'un Comité consultatif nationaux.
- **Des actions concrètes** à court terme et à valeur exemplaire. Sans qu'un choix n'ait été arrêté, les exemples suivants ont été cités : aménagement de la mangrove pour l'éco-tourisme (en complément des replantations en cours), aménagement des cours d'eau et ré-implantation de l'écrevisse locale (camaron), ré-habilitation d'un barachois, aménagement des plages publiques (ramassage ordures, toilettes, etc.), contrôle des phénomènes érosifs, valorisation des sites à vocation patrimoniale, etc.
- **Des instruments d'information** pour l'aide à la décision, et des **produits de communication / sensibilisation** adaptés aux différents groupes d'utilisateurs.
- **Des actions de formation et d'éducation** sur le tas et dans les écoles, notamment avec l'aide des ONG présentes dans la région.

## Activités de l'opération pilote

- **Création et fonctionnement de structures inter-institutionnelles** (Comité consultatif GIZC, Groupe de travail GIZC), et d'une **structure de concertation locale** (Comité de pilotage local)
- **Des actions concrètes** à résultat à court terme (à définir).
- **Collecte, analyse et mise en forme de l'information**, entre le Comité de pilotage local (équipe technique) et le Groupe de travail GIZC, sous forme d'enquêtes auprès des différents groupes cibles et d'études spécifiques (analyse bibliographique, analyse terrain, etc.).
- **Formation** des décideurs et des gestionnaires pour une gestion concertée de la zone côtière et la responsabilisation des acteurs locaux.
- **Communication** pour aider à la prise de conscience des groupes cibles quant aux enjeux environnementaux dans le développement de leurs activités.

## Moyens

- **Moyens financiers** : le Programme Environnement mettra à disposition une partie des moyens financiers nécessaires aux activités prévues. Le taux de couverture des coûts sera dépendant de la nature de l'activité et des ressources existantes par ailleurs.
- **Moyens physiques** : le Programme PRE-COI fournira une logistique d'appui aux initiatives locales, en coordination avec les structures régionales et locales, dans un souci de pérennisation et d'appropriation progressive.
- **Moyens humains** : l'opération pilote permettra la mobilisation de l'expertise nationale (au sein du Comité consultatif) et internationale selon les besoins qui seront identifiés par la structure en charge de sa réalisation (Groupe de travail GIZC / Comité de pilotage local). Cette expertise donnera lieu à des actions de formation sur le tas et de transfert de savoir-faire auprès des décideurs et des gestionnaires. Elle pourra être également sollicitée pour un appui à la réalisation d'études et la constitution d'un système d'information.

## Organisation et rôle des acteurs

Différents acteurs et institutions assureront la mise en oeuvre, la réalisation et le suivi/évaluation de l'opération pilote :

- Les **Décideurs** (Conseil des Ministres, Commission Nationale Environnement, Assemblée Nationale, etc.);
- Le **Comité Consultatif National GIZC**, où sont représentées les principales institutions et organisations nationales, doté d'un Président et d'un Secrétariat technique qui sera assuré dans un premier temps (durée du PRE-COI/UE) par la Coordination Nationale du PRE-COI;
- Le **Groupe de Travail GIZC**, émanation du Comité Consultatif GIZC, constitué d'un groupe restreint (max. 10 personnes) d'experts chargés de la conduite de l'opération pilote et animé par un chef de projet. Selon les besoins, le Groupe de Travail, en coordination avec le Comité Consultatif, pourra sous-traiter des actions ponctuelles sur le terrain à des experts individuels et/ou à des structures locales (écoles, ONGs, associations, bureaux d'étude, etc.);

- Le **Comité Local de Pilotage**, sous l'égide du District Council de Grand Port-Savanne, faisant office de maître d'oeuvre, et représentant les administrations locales et les parties prenantes (opérateurs économiques, groupes d'usagers, associations et ONG)) dans la zone pilote;
- La **Coordination Nationale** du PRE-COI, qui assurera pour sa part la maîtrise d'ouvrage de l'opération pilote.

Le schéma organisationnel de l'opération pilote ainsi que les termes de référence des différents comités ou groupes, sont présentés en annexe du rapport.

La liste définitive des membres du Comité Consultatif ainsi que son Président, restent à définir. Il en va de même pour le Groupe de Travail et le Comité Local de Pilotage.

Le chef de projet devrait être la personne appelée à remplacer l'assistant technique actuel au sein de la Coordination Nationale PRE-COI.

### **Durée de l'opération pilote**

A compter de juin 1997, la durée indicative pour atteindre les résultats mentionnés ci-dessus est fixée à un an. Des résultats d'étape sont cependant prévus, afin d'évaluer l'état d'avancement du projet et d'envisager les mesures d'accompagnement nécessaires, ainsi que de suivi et de consolidation.

### **Suivi et évaluation de l'opération pilote**

A travers les termes de référence des différentes structures de fonctionnement et de coordination, les responsabilités de suivi pendant la durée du projet vont être précisées :

- Le **Comité Local de Pilotage** aura en charge le suivi des actions, identification des priorités, etc. Des réunions périodiques et des visites terrain permettront d'apprécier l'avancement de l'opération pilote et d'en orienter les stratégies.
- Le **Comité Consultatif National GIZC** et son **Groupe de Travail GIZC** assureront le suivi technique, l'intégration nationale des initiatives locales, l'accès à l'information, les compléments d'expertise et de données à la demande.
- La **Coordination Nationale du PRE-COI**, en tant que Maître d'ouvrage, assurera le respect des différents termes de référence, la cohérence des actions avec les objectifs du PRE-COI/UE aux niveaux national et régional (COI).

### **Les apports de l'Opération Pilote au Projet Régional Environnement**

- Mise en place de **mécanismes inter-institutionnels** : entre Gouvernement central, Autorités régionales (District), Directions techniques de ministères et Institutions scientifiques, acteurs locaux et ONG. Situation pouvant être plus spécifiquement apparentée à celle des Seychelles.
- Approche de **thématiques communes** aux autres pays : Parc marin (Maurice-Seychelles-Réunion), Extraction de sable (Maurice-Seychelles-Comores), Gestion des pêches côtières (tous pays), Aménagement des plages publiques (Maurice-Seychelles-Réunion), Assainissement et gestion des déchets, Aménagement de la mangrove/éco-tourisme (Maurice-Seychelles), Information (SIAD) et Communication, Education environnementale (écoles).

- Engagement des **ONG** : selon la nature et l'ampleur de leur intervention, le niveau de développement des opérations pilotes, l'orientation de leurs objectifs (conservation / développement), et les contextes économiques.
- Traduction opérationnelle des **principes GIZC** : en matière de concertation/médiation, d'analyse terrain (méthodologie d'enquête, entretiens, regroupement de l'information), d'intégration inter-sectorielle à travers les actions pilotes, etc.

### **Les apports attendus du PRE-COI à l'Opération Pilote**

- Faciliter les transferts d'expérience, sous forme d'atelier, de visites réciproques, de participation commune à des conférences internationales;
- Mettre en place des réseaux d'échanges entre ONG impliquées dans les différents pays, ainsi qu'entre écoles ou universités (Université de l'océan Indien en projet);
- Faire bénéficier des développements méthodologiques au sein du PRE-COI (pollution, récif, SIAD, etc.) ou au niveau international.

### **Proposition d'interventions GREEN-OI**

A la suite de cette phase de démarrage, comme pour les autres opérations pilotes des pays membres de la COI, il est proposé d'effectuer, à la demande de la Coordination Nationale, un suivi régulier par intervention d'experts GREEN.

A la lumière de la nature de l'intervention pour la phase de démarrage, les aspects touchant aux mécanismes de coordination inter-institutionnelle auront probablement une part importante dans ce suivi.

Dans l'attente de la mise en place de l'équipe technique et de la désignation d'un chef de projet, il est proposé de programmer une intervention avant la fin de l'année 1997.

**Présentation de l'Opération Pilote :  
Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière  
de la région du Menabe (Madagascar)**

---

**Objectif global**

- Mettre en place les conditions d'une gestion intégrée de la zone côtière qui soit doublement durable, c'est-à-dire soutenable du point de vue écologique et socio-économique, et techniquement pérennisable par sollicitation et structuration des compétences locales et nationales.

**Objectif spécifique**

- Promouvoir une approche concertée entre acteurs pour définir des objectifs de gestion intégrée de la zone côtière, s'appuyant sur :
  - 1) la dynamique en cours d'autopromotion des communautés villageoises (SAF-CO),
  - 2) un dispositif institutionnel existant, le Comité Régional de Développement.

**Localisation du projet**

- Linéaire côtier de 300 km situé entre deux estuaires (Tsihiribine et Maharivo).
- Vers le large : pas de limite encore définie. Elle le sera lors de la phase d'initialisation avec la prise en compte des éléments suivants :
  - 1) la largeur du plateau continental dans la zone,
  - 2) le statut des zones de pêche crevette.
- Vers le bassin versant : pas de limites encore définies. Elles le seront selon les limites administratives (CLD), mais également selon les problématiques à traiter.

**Résultats de l'OP**

- Mettre en oeuvre une série d'actions pilotes concrètes aux résultats transférables. La définition de ces opérations pilotes sera issue d'une phase de consultation des groupes ou communautés concernées par les usages de la zone côtière. Un atelier régional incluant des représentants de ces groupes, aura lieu pour notamment valider la définition de ces actions pilotes (fin octobre 1997).  
Une première action pilote est déjà identifiée préalablement à cette démarche; elle concerne l'érosion côtière aux abords de la ville de Morondava (diagnostic et faisabilité d'un plan d'aménagement).
- Coordonner les initiatives concernant la zone côtière du Menabe par le renforcement des capacités du CRD, avec la création d'une commission ad'hoc Gestion de la zone côtière, et la mise en place d'une équipe technique.
- Elaborer un Plan régional de développement de la zone côtière (région du Menabe).

- Mettre au point des instruments d'information appropriés aux actions pilotes et aux problèmes prioritaires identifiés à l'issue de la phase de consultation. Il s'agira au préalable de mettre en cohérence et de croiser les sources d'informations disponibles, afin de définir des indicateurs de suivi des actions pilotes (du type Etat/Pression/Réponse ou Qualité/Effort/Résultats).
- En cours de programme, contribuer à la formation de l'équipe technique du CRD. Une identification des besoins de formation reste à faire.

### **Activités de l'OP région du Menabe (6 premiers mois)**

- Création d'une Commission ad'hoc zone côtière et d'une équipe technique d'investigation.
- Lancement d'une consultation auprès de différentes catégories d'usagers de la zone côtière et des villageois. Objectif : identifier des actions pilotes prioritaires.
- Collecte et mise en forme d'informations sur la base du travail mené par l'équipe technique et en coordination avec le dispositif SIE de l'ONE.
- Evaluation de l'érosion côtière de la ville de Morondava et identification des groupes cibles concernés. L'étude de faisabilité d'un plan d'aménagement de la ville de Morondava doit servir de base à une formation régionale sur l'érosion côtière.

### **Moyens**

- **Financiers** : Secrétariat Permanent du CRD; autres moyens inclus dans le DP2 du PRE-COI.
- **Physiques** : Logistique mise en place selon un accord entre le CRD et le PRE-COI/UE.
- **Humains** : L'organisation et le rôle des acteurs sont définis par arrangement contractuel entre le PRE-COI/UE et le CRD Menabe.
  - 1) Comité Consultatif National GIZC (ECOMAR), qui intervient à travers l'ONE.
  - 2) Commission ad'hoc du CRD Menabe.
  - 3) Secrétariat Permanent du CRD, Maître d'oeuvre, qui a la responsabilité de l'équipe technique CRD.

### **Durée**

Première phase jusqu'à la tenue de l'atelier (octobre-novembre 1997)

Seconde phase jusqu'à la fin du programme (dont le contenu sera défini à l'issue de l'atelier).

### **Suivi et évaluation de l'Opération Pilote**

Encore peu précisés à ce stade, bien que le CRD Menabe et sa Commission ad'hoc en seront les acteurs centraux.

L'initialisation du système d'enquête et de collecte des données (fin septembre 1997) permettra notamment d'identifier une première série d'indicateurs simples en matière d'Etat/Pression/Réponse.

### **Apports de l'Opération Pilote au Programme Régional Environnement**

- Originalité de l'échelle : l'opération pilote du Menabe est unique de par l'échelle du cadre dans lequel les actions pilotes vont être entreprises.

- L'interlocuteur (CRD), légitime mais non légal, préparant la voie à la mise en oeuvre de mécanismes inter-institutionnels GIZC, entre le local, le régional et le pouvoir central.
- Les thématiques communes, plus particulièrement l'érosion côtière ou le développement du tourisme.
- L'engagement des associations villageoises dans les actions pilotes (gouvernance locale).
- Enfin, et non des moindres, du fait des accords passés au niveau national, l'intégration de l'OP du Menabe dans une stratégie environnementale nationale.

### **Apports attendus du PRE-COI à l'Opération Pilote**

- Faciliter les transferts d'expérience (ateliers, visites etc.) à l'intérieur du pays et avec les autres initiatives (OP) régionales (zone COI et au-delà).
- Aider à la définition des stratégies de surveillance de la qualité des milieux littoraux, à l'échelle d'une région entière, en tant que pilote national et régional.
- Faire bénéficier des développements méthodologiques au sein du PRE-COI, plus particulièrement en ce qui concerne la promotion d'un système d'information compatible avec les niveaux national et régional COI.

### **Proposition d'interventions GREEN-OI**

- Soutien à l'approche socio-économique de l'équipe technique, se traduisant par des missions à intervalles réguliers d'un expert GREEN, avec formation sur le tas d'un ou de plusieurs membres de l'équipe technique. La première mission d'initialisation proposée se situe fin septembre 1997.
  - Appui à l'organisation et à la tenue de l'atelier de restitution/validation de fin octobre 1997.
-